

# Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

## PARLEMENT

### DE LA

## COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

---

SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2003

---

## COMPTE RENDU INTEGRAL

### SOMMAIRE

	Pages
<i>Questions orales</i> (article 64 du règlement)	
de M. Guilbert à M. Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel relative à «la visibilité des personnes d'origine allochtone à la RTBF». . . . . Orateurs: MM. Guilbert et Ducarme, ministre.	2
de Mme Wynants à M. Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel relative à «la traduction gestuelle des «niouzz»». . . . . Orateurs: Mme Wynants et M. Ducarme, ministre.	3
de Mme Cornet à M. Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel relative aux «niouzz». . . . . Orateurs:MM. Otlet (en remplacement de Mme Cornet, absente) et Ducarme, ministre.	4
de Mme Persoons à M. Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel relative au «plan de fréquences radio». . . . . Orateurs: Mme Persoons et M. Ducarme, ministre.	4
de M. de Lamotte à M. Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel relative à «l'application du plan Magellan dans le cadre du centre régional de Liège». . . . . Orateurs: MM. de Lamotte et Ducarme, ministre.	6

## Présidence de M. Josse, Président

— *L'heure des questions commence à 10 h 35.*

**M. le Président.** — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## QUESTIONS ORALES

(Article 64 du règlement)

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

**QUESTION ORALE DE M. GUILBERT A M. DUCARME, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE A «LA VISIBILITE DES PERSONNES D'ORIGINE ALLOCHTONE A LA RTBF»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Guilbert pour poser sa question.

**M. Michel Guilbert (Ecolo).** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la VRT a récemment rédigé une Charte de la diversité par laquelle elle s'engage à assurer une visibilité à l'écran aux personnes d'origine allochtone, non seulement en qualité de présentateurs ou de collaborateurs, mais aussi, tout simplement, de participants aux émissions publiques.

Il serait absurde d'imaginer l'instauration de quotas, d'autant qu'ils seraient sans doute difficilement applicables. Toutefois, le fait d'assurer une plus grande visibilité à l'écran des personnes d'origine allochtone ne pourrait que renforcer, dans les esprits et dans les faits, le caractère multiculturel de notre société. En outre, cette visibilité accrue pourrait constituer un facteur d'intégration de ces personnes.

Le ministre peut-il me dire s'il existe au sein de la RTBF un projet similaire?

Le cas échéant, quelles sont les initiatives déjà prises en la matière?

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme,** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, je vous remercie de m'accueillir dans votre commission. J'observe avec plaisir que les parlementaires sont très présents, notamment au niveau du groupe MR. Je m'efforcerai de répondre à leurs préoccupations chaque fois qu'elles seront jugées opportunes par le Parlement.

La question posée par M. Guilbert est une question importante, à laquelle la hiérarchie de la RTBF s'efforce de répondre depuis un certain temps déjà et ce, de deux façons.

En premier lieu, par le biais de l'application de la Charte des valeurs. Il s'agit d'un texte qui traduit la volonté de la RTBF de refléter dans ses programmes la pluralité des

cultures caractérisant notre société. La RTBF s'est donc dotée d'un texte de référence en la matière. A la question de savoir s'il faut aller plus loin, je crois qu'il convient, étant donné le statut particulier de la RTBF et le contrat de gestion qui balise ses activités, d'éviter soigneusement toute interférence du pouvoir politique. Toutefois, je présume que la RTBF, informée de l'initiative prise par la VRT, veillera à revoir la problématique sur la base de cet élément neuf. Le conseil d'administration pourrait examiner, en collaboration avec la hiérarchie, ce qui pourrait être envisagé sur ce plan.

En deuxième lieu, la RTBF s'efforce d'assurer la présence d'un certain nombre d'agents issus des communautés allochtones afin de leur donner une visibilité. Je ne citerai pas de noms en particulier mais tout un chacun sait que du personnel originaire de ces communautés participe à la conduite de certaines émissions dites « de société » ou d'émissions d'information diffusées à des heures de grande audience. Je suis convaincu que c'est une bonne chose car, comme M. Guilbert l'a très bien dit, il s'agit d'un facteur d'intégration. Par ailleurs, je crois qu'un effort est aussi fourni quant aux agents affectés à la préparation des émissions et au choix des programmes. Ces personnes ont ainsi l'occasion de mettre en avant une sensibilité qui participe à l'expression de l'interculturalité de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Voilà, monsieur le président, les réponses que je puis donner aux questions posées par M. Guilbert. J'espère que ce dossier sera vraiment traité comme il convient par la RTBF.

**M. le Président.** — La parole est à M. Guilbert pour une réplique.

**M. Michel Guilbert (Ecolo).** — Monsieur le président, je remercie le ministre de ses réponses. Je crois en effet que le conseil d'administration devrait se pencher attentivement sur cette problématique. La RTBF a certes déjà progressé de manière significative sur ce terrain mais une analyse approfondie ne serait pas superflue. En ce qui me concerne, quand je regarde les chaînes françaises, j'ai parfois l'impression, dans les jeux télévisés par exemple, que la composition multiculturelle de la société est davantage reflétée que sur nos antennes. Bref, j'ai le sentiment que chez nous, le public est plus homogène et qu'il n'est pas représentatif de la composition réelle de la société.

**M. Daniel Ducarme,** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Dès lors que la communication officielle de nos travaux de ce matin sera faite à mes services, je veillerai à la transmettre également, pour information, à l'administrateur général et à la présidence du conseil d'administration de la RTBF afin qu'ils soient attentifs à ce problème.

J'ai relevé ce que vous avez dit en ce qui concerne la présence des personnes d'origine allochtone dans le public. Le sujet est délicat et il faudrait éviter tout empirisme en la matière. Le fait d'évoquer cette question conduira certainement les journalistes et responsables de la production à être encore un peu plus attentifs.

**QUESTION ORALE DE MME WYNANTS A M. DUCARME, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE A «LA TRADUCTION GESTUELLE DES «NIOUZZ»»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Wynants pour poser sa question.

**Mme Bernadette Wynants (Ecolo).** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, je suis consciente du fait que ma question est en partie dépassée puisqu'elle a été déposée il y a plusieurs semaines. Cependant, même si la situation a évolué, je voudrais vous en soumettre un des éléments.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le contrat de gestion de la RTBF prévoit la traduction gestuelle du JT et des Niouzz.

Différents problèmes ont surgi en avril pour assurer cette traduction gestuelle, notamment celle des Niouzz qui a dû être interrompue pendant un temps assez long. Pendant toute une période, la RTBF n'a donc pas pu respecter le contrat de gestion.

La presse a fait écho d'une série de réactions, notamment du ministre des Affaires sociales du Gouvernement wallon, qui s'est inquiété de la situation. Des réponses ont été apportées dont l'une a suscité une autre inquiétude. En effet, la RTBF répondait que le problème provenait du fait que la subvention accordée par le ministre Nollet pour la traduction gestuelle des Niouzz avait été supprimée.

En tant que ministre de l'Audiovisuel, vous êtes le garant de ce contrat de gestion négocié entre le Gouvernement et la RTBF. On peut affirmer sans ambiguïté que ce contrat de gestion couvre un ensemble de missions et que la dotation attribuée à la RTBF couvre l'ensemble de ces missions même si le contrat de gestion a été négocié point par point. La question des subventions ponctuelles me semble donc complètement résolue.

Même s'il ne nous appartient pas d'entrer dans ce conflit qui relève de l'autonomie de gestion de la RTBF, un problème a opposé il y a quelques semaines la direction de la télévision à l'équipe des traducteurs.

En effet, suite à l'acquisition d'un matériel permettant d'enregistrer la traduction gestuelle, la direction de la télévision a proposé une réorganisation des prestations. C'est à partir de là que le conflit a surgi.

Sans vouloir reprendre les revendications des uns et des autres, je relèverai simplement un des éléments.

La traduction gestuelle des Niouzz assurée à destination d'un public d'enfants pose une série de problèmes supplémentaires. En fait, la langue des signes n'est pas aussi standardisée que nous pouvons le croire. Il existe en effet des variations régionales et sociales. Le fait d'être confronté à différents traducteurs au cours d'une même semaine pose des problèmes aux enfants qui ont besoin, plus que les adultes, d'une référence stable. Or, la proposition formulée par la direction de la télévision qui consistait à regrouper en une seule prestation la traduction gestuelle du JT et, ensuite, la traduction gestuelle des Niouzz signifie que, d'un jour à l'autre, ce ne sera pas le même traducteur qui assurera la prestation. D'après mes informations, un accord serait intervenu pour des prestations de quatre heures — traduction gestuelle du JT et des Niouzz par une seule personne — mais, vu la rotation des équipes, cela signifie que les Niouzz seront traduites par des traducteurs différents.

Même s'il y a eu un accord que je ne conteste pas, nous devrions veiller à la qualité de cette traduction. Puisque ce conflit a été résolu, nous devrions être attentifs, à l'avenir, à l'évaluation du contrat de gestion et à cet aspect particulier que nous n'avions pas en tête au moment où nous avons abordé les questions relatives au contrat de gestion. Assurer une traduction gestuelle des Niouzz était un pas important mais, maintenant, il faudra peut-être veiller à la qualité.

J'aimerais connaître votre sentiment à l'égard de ce problème.

**Mme le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme,** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, chers collègues, ma réponse comportera quatre points.

1° La problématique actuelle de la mise en œuvre du plan Magellan et la nécessité de recadrer l'organisation de la RTBF provoquent épisodiquement à certains endroits, lors de la rencontre de spécificités particulières, quelques turbulences liées à la conduite dudit plan.

Cet élément, qui s'inscrit en toile de fond, doit être pris en considération et me conduit à adopter une attitude extrêmement réservée par rapport à l'analyse de points précis, de manière telle à permettre à la hiérarchie de la RTBF de mener, dans les meilleures conditions possibles, la concrétisation du plan Magellan. Je tiens à le dire d'emblée parce que cela me paraît important pour permettre un management de qualité au niveau de la RTBF.

2° Il importe de rencontrer le contrat de gestion tel qu'il a été fixé. A cet égard, il convient de tenir compte du caractère novateur du sujet dont nous débattons maintenant mais néanmoins lié à des particularités auxquelles nous ne sommes pas particulièrement sensibles au départ, ce que vous avez manifesté de manière on ne peut plus claire.

De toute évidence, quel que soit son âge, un adulte, en raison d'une certaine forme de maturité liée à l'apprentissage de la vie, peut prendre connaissance des informations à travers la gestuelle, sans que des modifications en termes de personnel puissent altérer la prise en considération de ces informations. Cet élément, je le lie à la réaction qui peut être celle d'adultes qui, lorsqu'ils prennent connaissance de certaines informations, préfèrent tel ou tel présentateur du journal télévisé, considérant qu'ils seraient mieux informés. Cet élément, certes subjectif, puisque lié au sexe de la personne, à son apparence, etc., se rencontre encore davantage chez l'enfant, où peut intervenir une forme de transfert d'affect et donc de confiance. Par conséquent, il est préférable d'éviter les variations. Ce précepte a été pris en considération par la hiérarchie et si un accord a pu exister, cela a été le cas. Cela montre que les modifications mises en œuvre dans le domaine audiovisuel doivent l'être avec énormément de précautions et le système doit être testé en permanence afin que l'objectif recherché soit effectivement rencontré. En tout cas, il faudra poursuivre dans cette voie.

3° En ce qui concerne la problématique du financement, j'ai toujours été partisan de la clarté indispensable lors de la conclusion d'un contrat de gestion ou d'un accord entre les pouvoirs publics et une entreprise telle que la RTBF. L'idéal réside peut-être en un financement alternatif, à la condition expresse qu'il présente un élément de stabilité. Dès lors, dans un tel domaine, pour éviter toute forme de fébrilité, de risque, il sera nécessaire de s'engager de plus en plus dans des formules qui permettent de travail-

ler sur une base pluriannuelle. Dans ce cadre, certains engagements budgétaires peuvent être pris à côté de ce qui doit être envisagé au niveau de la RTBF. Un terme minimal de trois ans est très important, car cet élément de stabilité permet d'établir des perspectives, d'avoir des moyens et crée une sécurité, y compris au niveau du personnel concerné qui pourra ainsi affiner le travail qui est le sien.

4° La novation intervenue grâce à la modification du décret en ce qui concerne la compétence du CSA est un élément extrêmement important, dossier que j'ai traité en ma qualité de parlementaire entre 1995 et 1999.

Le fait que la RTBF soit soumise comme d'autres à la compétence du CSA me paraît des plus utiles, car la rencontre des deux objectifs est ainsi rendue possible :

— Le CSA, étant donné ses compétences comme collègue d'autorisation de contrôle, a la possibilité d'exercer un contrôle qui se situe en dehors de la RTBF.

— Très utilement, le législateur lui-même avait veillé au fait que les compétences attribuées au niveau du collègue d'autorisation de contrôle, n'existent plus dans le chef du Gouvernement. Voilà qui s'avère utile, car cela signifie qu'à ce moment, nous ne sommes plus juge et partie. Donc, de tels dossiers avaient été activés, l'objectif étant de demander au secrétariat général du ministère de la Communauté d'envisager une démarche via le CSA. Le problème est quelque peu résolu, et j'ignore si nous irons jusque là.

Voilà ce que je pouvais répondre par rapport à cette préoccupation. Un lien existe d'ailleurs avec la question de Mme Cornet, laquelle fait référence à une information parue dans *Le Ligueur*.

J'insiste sur le fait que les nouvelles compétences confiées au CSA permettent à toute personne s'estimant lésée d'interroger le CSA voire de déposer une plainte auprès de ce dernier : les habitants de la Communauté française Wallonie-Bruxelles ont une possibilité de recours contre la RTBF. Si un jeune de notre Communauté souhaite exprimer un désaccord au sujet des Niouzz, il lui suffit d'adresser un courrier au CSA qui le traitera et mentionnera la plainte dans son rapport. La Ligue des familles peut également envisager une démarche de ce type.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Wynants pour une réplique.

**Mme Bernadette Wynants (Ecolo).** — Je partage la réserve exprimée par le ministre à l'égard de la mise en œuvre du plan Magellan et de ses conséquences. Nombreux sont ceux autour de cette table qui souhaitent voir progresser le dossier.

Revenons à la question très précise qui a été posée concernant le public d'enfants confronté à la traduction gestuelle des Niouzz. Il ne s'agit pas tant du fait qu'un même adulte offre une référence stable en termes d'identification, mais d'une question de pratique linguistique. Il faut savoir que les jeunes enfants apprennent cette langue des signes, qu'ils ne la maîtrisent pas totalement. Par ailleurs, j'ai appris que les variations régionales d'un traducteur à l'autre sont vraiment importantes. La question qui reste posée est donc d'ordre purement linguistique et mérite toute notre attention.

J'entends votre souci d'assurer une stabilité en ce qui concerne le financement alternatif. Cependant, un outil est à notre disposition : le contrat de gestion. Selon moi, les financements alternatifs devraient être réservés à des situations tout à fait exceptionnelles; nous pourrions en reparler ultérieurement.

#### QUESTION ORALE DE MME CORNET A M. DUCARME, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE AUX « NIOUZZ »

**M. le Président.** — La parole est à M. Otlet pour poser la question de Mme Cornet qui est absente aujourd'hui.

**M. Jacques Otlet (MR).** — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, la question de Mme Cornet porte sur deux articles précis du contrat de gestion.

Une réponse ayant été donnée en ce qui concerne l'article 25 relatif à la traduction gestuelle, je me limiterai à la première partie de la question qui faisait référence à l'article 7 du contrat de gestion. Celui-ci impose à la RTBF de rediffuser les Niouzz à deux reprises, le lendemain de leur première édition, et ce, durant les heures scolaires. Si la RTBF respecte effectivement la lettre du contrat en diffusant les Niouzz à deux reprises le lendemain de leur première édition, il n'en va pas de même pour l'esprit du contrat de gestion, en ce sens que les Niouzz sont rediffusées à des heures très rapprochées, par exemple à 9 heures et à 9 heures 25, empêchant les enseignants de regarder l'émission en direct avec différentes classes.

La question posée par Mme Cornet est très simple : M. le ministre pourrait-il intervenir auprès de la RTBF pour qu'elle tienne mieux compte de la disponibilité du public scolaire lorsqu'elle programme la double rediffusion des Niouzz ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme,** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — J'interviendrai auprès de la RTBF, même si, sur le plan strictement juridique, le texte du contrat de gestion permet à la RTBF de procéder comme elle le fait aujourd'hui : rien n'indique en effet qu'elle doive prévoir une heure de décalage entre les deux rediffusions ou tenir compte des heures de cours.

Cependant, il y a la lettre du texte et son esprit. Je vais m'informer auprès de l'administrateur général pour voir s'il est possible de mieux adapter les horaires de diffusion aux horaires des classes et je communiquerai au président de la commission ainsi qu'aux parlementaires qui m'ont interrogé à ce sujet, une copie de la réponse. Dans la négative, j'envisagerai de reprendre ce dossier.

#### QUESTION ORALE DE MME PERSOONS A M. DUCARME, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE AU « PLAN DE FREQUENCES RADIO »

**M. le Président.** — La parole est à Mme Persoons pour poser sa question.

**Mme Caroline Persoons (MR).** — Monsieur le Président, une des premières questions que j'ai posées à Mme Onkelinx lorsqu'elle était ministre-présidente chargée de l'Audiovisuel à la Communauté, portait sur le plan de fréquences. Depuis lors, les questions se sont succédées, d'abord auprès de Mme De Permentier, ensuite auprès du ministre Miller. Je suis heureuse d'aborder ce sujet avec vous, monsieur le ministre.

Voici quelques semaines, Mme Emmerly interrogeait le ministre Miller sur l'avancement de ce fameux « plan de

fréquences » et le ministre indiquait qu'une réunion dite de la dernière chance devait se tenir le 8 mai dernier avec le ministre Van Mechelen.

Il avait été dit alors que si aucune solution de compromis entre les Communautés n'était trouvée, un appel d'offres serait lancé en Communauté française sur la base du décret du 20 décembre 2001 fixant le cadastre de référence.

J'ai pu lire dans la presse qu'un accord avait été conclu sur dix des treize fréquences. Hier encore, un article annonçait que le Gouvernement flamand avait adopté le plan de fréquences résultant de l'accord, hormis les trois fréquences litigieuses.

Je voudrais vous poser trois questions.

1. Où en est la Communauté française quant au contenu de l'accord ? Quelle est votre appréciation de cet accord du 8 mai ?

2. Quid des trois dernières fréquences litigieuses, surtout dans les zones limites ? En effet, on sait que c'est en Région bruxelloise et le long de la frontière linguistique que des problèmes se posent principalement. En effet, certaines fréquences trop larges d'une Communauté ne permettent plus une bonne audition d'une chaîne émise dans l'autre Communauté.

3. Ma troisième question devrait peut-être faire l'objet d'une question orale ou d'une interpellation ultérieure. Quel est l'avenir du secteur de la radio ? Des choix d'avenir doivent en effet s'opérer dans certains grands groupes.

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme**, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, la question de Mme Persoons vient à point nommé et je répondrai aux trois volets qu'elle comporte.

1. Quelle est notre attitude face à l'accord du 8 mai ?

Le 8 mai, un accord a effectivement été conclu entre mon prédécesseur et le ministre Van Mechelen concernant dix des treize fréquences qui étaient toujours litigieuses. Je dois toutefois mettre un bémol puisque l'accord du côté de la Communauté flamande devait tenir compte de certaines directivités en ce qui concerne les fréquences utilisées.

Nous devons rester attentifs à l'incidence qu'aura cet accord concernant les dix fréquences. En outre, trois fréquences ne font toujours l'objet d'aucun accord.

La Communauté flamande a décidé d'approuver son plan de fréquences. L'a-t-elle fait en tenant compte de l'accord du 8 mai ?

Apparemment, il semble que ce soit le cas mais la question doit encore être étudiée sous l'angle technique. En tout cas, demain, lors de la réunion du Gouvernement de la Communauté française, je proposerai que nous adoptions notre propre plan de fréquences.

Je n'émet pas de jugement de valeur quant à l'attitude du Gouvernement flamand. Je me contente de l'acter et de nous placer dans une position à la fois défensive et offensive. Nous allons en effet devoir à nouveau analyser sur le plan technique le contenu du plan flamand et vérifier qu'aucun problème ne se pose chez nous. En effet, vu la directivité, un accord pourrait exister sur papier concernant les dix fréquences mais mettre à mal le confort des auditeurs.

J'ai déjà demandé à mon collaborateur qui travaille sur ce dossier depuis trois jours de s'assurer, compte tenu des

indications que nous avons obtenues du côté flamand, que l'objectif est effectivement atteint.

Le dossier ne manquera pas de donner lieu à une nouvelle rencontre. Lorsque le Gouvernement fédéral sera mis en place, ce point sera certainement inscrit à l'ordre du jour du Comité de concertation. Nous verrons ce qu'il en est. Je me réjouis en tout cas que nous ayons déjà pu cerner correctement les points en suspens.

Je pense que le Gouvernement me suivra, demain, dans la démarche que j'ai entreprise pour que nous soyons à même de négocier utilement. Je ne dis toutefois pas que tout problème est écarté concernant les dix fréquences faisant l'objet de l'accord du 8 mai. J'attends de disposer de tous les apaisements quant aux aspects techniques et au confort d'écoute.

2. Qu'en est-il des trois dernières fréquences ?

Il n'existe pas d'accord à propos de ces trois fréquences qui sont importantes pour Bruxelles. Il s'agit des fréquences 104, 100 et 102.2. Lors de réunions avec les opérateurs, organisées à l'initiative de mon prédécesseur, chacun a bien insisté sur la nécessité de ne pas céder quant à la réduction de puissance ou à l'imposition de directivités et ce, compte tenu de la puissance des émetteurs flamands, en particulier de ceux de la VRT.

A ce niveau-là, le dossier demeure entier.

Votre troisième question comporte trois volets.

Tout d'abord, nous avons intérêt à aboutir à un accord. Il existe d'ailleurs une volonté dans ce sens de la part de la Communauté flamande mais il est vrai que si cet accord devait nous amener à faire des concessions, je préférerais qu'il n'y en ait pas.

Ce dossier revêt une importance considérable, tant en ce qui concerne le confort de l'auditeur que la symbolique de la situation.

Non seulement je ne veux pas entendre parler d'un accord équilibré mais il doit être tout à fait stable en ce qui concerne la problématique des francophones. Bref, plutôt qu'un mauvais accord, je préfère pas d'accord du tout.

Par ailleurs, vous affirmez qu'il y aura des changements dans ce secteur. Il s'agit, par définition, d'un secteur qui subira des transformations permanentes pendant des années. En effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire *a priori*, ce secteur est extrêmement sensible et fragile en raison de ses liens étroits avec la situation économique générale et la croissance.

Étant donné que le secteur de la radio travaille sur la base d'un autofinancement et qu'il dépend très fortement de la publicité, nous devons nous attendre à des changements.

Il ne faudrait pas à cet égard que nous assistions à un phénomène de concentration en fonction de la seule capacité de captation de la publicité par un certain nombre de radios.

Par conséquent, le débat qui touche à la « libre expression » de la radio libre garde toute son importance et tôt ou tard, nous devons nous intéresser, en liaison avec le CSA, à la nécessité de respecter une pluralité et faire en sorte d'éviter les phénomènes de concentration, que ce soit même à la suite du rachat de petites radios dites « culturelles ». Ceux qui ont consenti un investissement pour lancer une petite radio culturelle souhaitent peut-être à tout le moins récupérer leur mise.

Il faut occuper le marché en respectant une certaine pluralité. A cet égard, la puissance publique doit jouer un rôle essentiel.

Le troisième élément touchant à l'avenir du secteur tient à la capacité que nous aurons de soutenir certaines activités, de préférence en liaison avec l'ensemble du secteur du paysage audiovisuel, en établissant des liens entre la radio et la télévision mais de manière plus segmentaire, sur le plan territorial ou local. Ce que nous vivons au niveau de certaines radios ou télévisions locales doit nous inciter à retravailler la question.

En bref, le Gouvernement aura demain à trancher au sujet de la nécessité du dépôt de nos textes, en particulier en ce qui concerne le suivi du décret du 20 décembre 2000.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Persoons pour une réplique.

**Mme Caroline Persoons (MR).** — Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Il ne s'agira sans doute pas de la dernière question à propos des trois fréquences litigieuses. Je me réjouis également de la réponse que le ministre apporte concernant le respect de la pluralité.

**QUESTION ORALE DE M. de LAMOTTE A M. DUCARME, MINISTRE DES ARTS ET DES LETTRES ET DE L'AUDIOVISUEL, RELATIVE A «L'APPLICATION DU PLAN MAGELLAN DANS LE CADRE DU CENTRE REGIONAL DE LIEGE»**

**M. le Président.** — La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

**M. Michel de Lamotte (cdH).** — Monsieur le ministre, j'avais eu l'occasion d'interroger votre prédécesseur en son temps et je me permets de remettre aujourd'hui l'ouvrage sur le métier dans le cadre de l'application du plan Magellan. En ce qui me concerne, je suis particulièrement inquiet au vu de la non-évolution du dossier du centre de production de la RTBF de Liège et des profondes restructurations du plan Magellan.

A court terme, c'est-à-dire dès le début 2004 — mais j'espère que vous pourrez préciser le planning — toute la production, notamment radio, et hormis la tranche Liège-matin dont on entend ce qu'elle va devenir, aura quitté Liège, avec des conséquences importantes en termes d'emploi et de production audiovisuelle sur le site liégeois.

En échange, le plan Magellan propose une grande unité regroupant l'ensemble de la production RTBF en matière de divertissements sur un site liégeois. Or, depuis que l'on parle de ce plan, nous ne voyons rien venir.

Le plan est mis en place en termes de personnel, mais nous nous interrogeons sur les investissements immobiliers nécessaires à la réalisation de cette grande unité de divertissement. Rien de concret ne se réalise et non seulement le personnel mais également tous les milieux culturels et d'information se posent la question: comment dégager des moyens pour mener à bien ce projet?

Ma crainte est en fait que l'on nous fasse croire que les lignes sont clairement tracées et que le destin de Liège est effectivement inscrit dans la production d'émissions de divertissement. Pour l'instant, c'est une annonce. Est-ce autre chose qu'un leurre?

La seule certitude actuelle est que le plan Magellan lèse le centre de Liège. Il est de mon devoir d'attirer votre attention et de tirer la sonnette d'alarme, au moment où «des baronnies», que le plan Magellan prétendait supprimer, réapparaissent insidieusement.

En ce qui me concerne, je ne contesterai en aucun cas la nécessité de conserver de l'activité dans chaque centre régional, mais il est normal que je m'inquiète pour le centre liégeois, alors que l'avenir se dessine plus clairement, notamment pour Mons qui devrait accueillir la nouvelle radio dite «d'affiliation» et pour Charleroi où, me dit-on mais sans précisions, la Région wallonne est prête à investir des sommes importantes pour y installer le sport. On réorganise donc un certain nombre d'activités. Et l'affectation du sport à Charleroi ne fait pas l'unanimité parmi les journalistes sportifs.

Mes questions sont les suivantes, monsieur le ministre: quid du centre de divertissement de Liège? Pouvez-vous dissiper nos inquiétudes et tracer, aujourd'hui si possible, un projet détaillé éclairant l'avenir de ce centre important dans le cadre du plan Magellan?

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme, ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel.** — Monsieur le président, M. de Lamotte aura remarqué que, dès mon entrée en fonction, j'ai rencontré un certain nombre d'interlocuteurs, notamment l'administrateur général de la RTBF. Mon but n'était pas que ces personnes m'expliquent la situation; je voulais les interpeller pour voir comment faire avancer des dossiers en cours au niveau de la Communauté française. Vous ne doutez pas du fait que j'ai été amené à m'intéresser au dossier de la RTBF dans mes fonctions précédentes.

J'ai suivi un certain nombre de choses qui avaient été envisagées et dont j'étais informé.

Je répète une fois de plus, parce que cela fait l'objet d'une démarche politique, dans le bon sens du terme, de ma part, que je crois à la nécessité d'un service public de radio et de télévision qui soit incontournable dans le paysage de notre Communauté.

Pour le rendre incontournable, certaines réformes sont évidemment nécessaires. Dans ce cadre, il convient de modifier le management; nous en avons parlé tout à l'heure à travers le plan Magellan. Je pense que c'est en bonne voie.

Il convient aussi d'adapter non seulement le management mais la couverture des émissions. L'organigramme qui a été retenu par le conseil d'administration conduit, notamment pour ce qui a trait à l'information régionale, au système de la radio d'affiliation. Ce dernier permet d'avoir une couverture sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles, évite peut-être un certain nombre de replis trop forts sur le plan sous-régional, permet l'émergence d'une connaissance de ce qui se passe un peu partout et, ne le cachons pas, permet aussi à l'espace culturel et audiovisuel de la Communauté française d'exister.

Dans ce cadre-là, l'affiliation est une bonne chose à partir de l'instant où, dans les plages horaires, l'information sous-régionale peut trouver sa place en fonction de la rencontre de l'offre et de la demande telle qu'on la connaît, j'estime cela très positif. Chacun sait qu'en ce qui concerne la rencontre de l'offre et de la demande, pour ce qui a trait aux centres régionaux en termes d'information radio, ce sont les plages horaires du matin qui sont les plus déterminantes. Cela ne signifie pas que si l'on sauvegarde les plages horaires du matin pour les matières sous-régionales, on n'abordera plus ces dernières dans les autres tranches horaires. Est-ce un bien? Personnellement, je considère que c'est le cas. Je pense qu'il est bon que, dans certaines émissions diffusées en fin d'après-midi, l'on puisse connaître à Liège les événements importants qui ont eu lieu à Bruxelles et inversement. C'est tout le sens, à mon

avis, d'une radio d'affiliation réussie. Je sais que la hiérarchie de la RTBF travaille dans ce sens. Je ne peux toutefois pas vous affirmer qu'une politique dans ce sens soit définitivement mise en place. Nous travaillons encore sur ce dossier. De même, je ne puis vous indiquer avec précision la date exacte du démarrage de la nouvelle radio. Quand on parle d'une perte au niveau de centres régionaux, je sais que ce point-là est terriblement sensible. On sait très bien que le centre d'affiliation c'est effectivement Mons. C'est sur ce point-là que se concentre tout le problème de l'affiliation. Personnellement, j'estime important pour l'espace politique Wallonie-Bruxelles dans la Communauté française, que chacun trouve, chez lui, le matin l'information le concernant la plus large possible et puisse également profiter de d'autres moments des informations émanant des différentes régions. La stratégie développée dans cette optique me paraît tout à fait bénéfique. Cela constitue un des points. Maintenant, il faut ouvrir le débat par rapport à la problématique des centres régionaux.

Comme vous l'avez évoqué, le troisième volet est celui relatif aux investissements. J'ai tenu à en parler de manière très directe à M. Philippot lors d'une rencontre. Il est clair que de ce volet dépendent les deux autres points. Pour avoir un très bon management à Reyers, certes une nouvelle ventilation du travail au niveau de la production est nécessaire mais l'équipement est absolument indispensable pour un bon fonctionnement. Le problème qui est donc réactivé pour le moment — et je souhaite que nous puissions déterminer de façon définitive le contenu du dossier avant de partir en vacances d'été — c'est le financement de ces investissements.

Lorsque l'on parle du financement des investissements, il faut se rendre compte que l'opération n'est pas mince.

Dans la mesure où l'investissement englobe également l'aspect « bâtiments », il est beaucoup plus important et atteint des montants non négligeables. J'en reviens au début de mon propos : avoir une télévision performante. Nous devons donc aussi parler des investissements qui touchent à la technologie et notamment au numérique. S'il n'y avait que des bâtiments à construire, la Communauté, en tant que telle, pourrait le faire. Mais elle doit le faire dans une optique qui tienne compte de l'évolution de la technologie et de la mise à niveau de la RTBF par rapport à d'autres chaînes publiques ou privées, en bout d'investissement; cela est beaucoup plus important. Les montants dont nous parlons maintenant et que nous devons objectiver, tiennent compte de ce qui précède.

Qu'est-ce qui est retenu par rapport aux investissements ?

Comme vous l'avez dit, il faut investir dans un certain nombre de centres.

Des investissements sont nécessaires dans le triangle important Bruxelles-Liège-Charleroi et autour de Charleroi-Bruxelles. Il faut mener ce projet sur la base d'un accord qui a été librement consenti entre les parties prenantes de ces régions. Il est clair que le fait de garder un hall significatif à Bruxelles est déterminant. Le faire sur le site Reyers est indispensable en termes de visibilité de la RTBF et en termes audiovisuels, de visibilité vis-à-vis de l'ensemble des francophones. Cela est un symbole. Nous n'allons pas reperdre une deuxième fois la maison de la radio.

Tous mes efforts vont dans ce sens.

En ce qui concerne Liège, je vous confirme que la volonté est de travailler le pôle divertissements-jeunesse-fiction, qui est relatif à l'unité des programmes. Je vous confirme également qu'en ce qui concerne la disponibilité d'un certain nombre de studios, pour ce qui a trait au sport, Charleroi est en ligne.

Cependant, lorsque vous divisez, devez-vous voir apparaître une transhumance définitive d'un certain nombre d'agents de la RTBF, de Bruxelles vers Liège, de Liège vers Bruxelles ou vers Charleroi ? Je réponds par la négative. Je me permettrai d'ajouter un élément. Lorsque vous considérez les distances, vous devez admettre que la situation n'est pas dramatique. Et je m'adresse ici à des parlementaires qui viennent parfois de Wallonie et qui savent que le déplacement entre les villes en Région wallonne est un signe logique de l'évolution de notre société. Si on se place dans un cadre européen, je ne pense pas que les distances soient nécessairement un point négatif. Un peu de mobilité n'a jamais fait de tort. Je le dis car j'ai quelques échos de certains.

Je confirme donc cet investissement.

En ce qui concerne Liège, vous vous demandez de quel site il s'agit.

Les Liégeois qui sont ici ne me contrediront pas sur le point qu'il convient de tenir compte de certains paramètres liés au site d'implantation à Liège.

Cependant, s'il faut en plus, maîtriser le niveau d'étiage de la Meuse pour savoir ce qu'il en est au niveau du maintien des studios en bord de Meuse et en toute saison, cela posera un certain nombre de problèmes. On sourit car on sait de quoi on parle. Le problème est important et cette petite remarque vous montre que je me suis intéressé fortement au sujet.

Voilà ce que je peux répondre par rapport aux questions que vous avez posées. Il faut permettre à la hiérarchie d'exercer un *management* plus efficace.

Il faut organiser autrement pour être plus performant et mieux tenir compte de l'espace culturel et audiovisuel de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Enfin, il faut investir pour stimuler la diffusion culturelle par le canal d'un certain nombre de sites. La prise en considération des demandes des uns et des autres est tributaire de l'argent, qui est le nerf de la guerre. La RTBF et la Communauté française pourraient assumer une partie du financement mais des accords devront par ailleurs être pris avec les Régions. Nous y travaillons et je m'engage à faire rapport à la commission quand le dossier aura évolué.

**M. le Président.** — La parole est à M. de Lamotte pour une réplique.

**M. Michel de Lamotte.** — Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Au sujet des investissements, il s'est contenté de déclarer qu'il fallait objectiver les montants et qu'il ferait le point avec les membres de la commission avant les vacances, ce qui me laisse un goût de trop peu.

Le plan Magellan prévoit une mise en place graduelle de la hiérarchie et l'accomplissement d'une série de démarches. Il est en outre assorti de la garantie de pouvoir consolider un centre avec sa région. Pour l'instant, seule la première partie du plan est mise en œuvre. La deuxième, elle, n'est toujours pas finalisée. A cet égard, le personnel occupé sur le site de Liège et le monde associatif attendent impatiemment vos réponses.

Nul ne conteste l'existence d'un *management* et d'un espace culturel Wallonie-Bruxelles mais les investissements auxquels il faudra procéder sont évidemment le nerf de la guerre. J'attends de voir comment se traduiront les accords avec les Régions à l'échelon du site de Liège. Au besoin, je reviendrai ultérieurement sur la question.

**M. le Président.** — La parole est à M. Ducarme, ministre.

**M. Daniel Ducarme,** ministre des Arts et des Lettres et de l'Audiovisuel. — Monsieur le Président, à ce stade, je crois avoir répondu de manière aussi complète que possible. Il serait déplacé de ma part de raconter des balivernes.

Je comprends que M. de Lamotte ne soit pas satisfait de la situation actuelle. D'ailleurs, je ne le suis pas davantage.

Je vous ai défini la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui. Je vous ai dit la mise en perspective que j'en avais faite depuis huit jours. J'espère effectivement pouvoir apporter une réponse d'ensemble, beaucoup plus sécurisante, dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant les vacances d'été. Comme vous, je suis bien conscient qu'il n'est pas possible de concrétiser le plan Magellan si la confiance n'existe pas quant à la rencontre des trois objectifs telle que je l'ai définie tout à l'heure. Il est évident que, dès le moment où vous n'avez pas la garantie de l'investissement, les deux autres points sont en situation bancale.

Etant donné la situation, tout ce que je demande au Parlement, c'est que le temps opératoire utile soit réservé afin que nous puissions déboucher sur du concret en ce qui concerne ces trois points. J'espère pouvoir finaliser pas mal de choses dans le courant du mois prochain.

**M. le Président.** — Voilà qui clôt l'heure des questions.

— *L'heure des questions se termine à 11 h 40.*